



COMMUNE D'HELFAUT

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 22 MARS 2026

Début de la séance : 18h30

L'an deux mille vingt-six, le vingt deux du mois de mars à dix heure trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Francis Marquant, Maire, suite à la convocation du seize mars deux mille vingt-six, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Francis Marquant, Maire. Pascal Penet, Aymeric Ansel, Carole Butin, Isabelle D'Haillecourt, Pierre Delobel adjoints, Fiolet Hélène, Sambourg Philippe, Poprawka Sabine, Monsauret Pascal, Demol Hélène, Sauvage Gauthier, Savary Sandra, Courtin Alexis, Bodelle Romain, Courbet Catherine, Cailliez Thierry, Duhautoy Aline, conseillers municipaux.

Absents excusés : Colette Blondel (pv. À Hélène FIOLET)

Président de séance : Francis Marquant

Secrétaire de séance : Sandra Savary

Adoption du procès-verbal de la séance du 16 Février 2026 : adopté à l'unanimité

1) Installation des conseillers municipaux :

La séance s'ouvre sous la présidence de Francis MARQUANT, maire. Après avoir rappelé les résultats de l'élection municipale du 15 Mars 2026, le Président déclare les membres du Conseil Municipal ci-dessous installés dans leurs fonctions :

- MARQUANT Francis
- BUTIN Carole
- PENET Pascal
- D'HAILLECOURT Isabelle
- ANSEL Aymeric
- BLONDEL Colette
- DELOBEL Pierre
- FIOLET Hélène
- SAMBOURG Philippe
- POPRAWKA Sabine
- MONSAURET Pascal
- DEMOL Hélène
- SAUVAGE Gauthier
- SAVARY Sandra
- COURTIN Alexis
- BODELLE Romain
- COURBET Catherine
- CAILLIEZ Thierry
- DUHAUTOY Aline

2) Désignation du secrétaire de séance :

Le Président propose la nomination de SAVARY Sandra comme secrétaire de séance. C'est accepté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

3) Élection du Maire :

La Présidence est donnée à Monsieur MARQUANT Francis, doyen de l'assemblée. Il procède à l'appel de chaque membre, dénombre 18 conseillers présents et constate que le quorum est atteint. Il invite le conseil à procéder à l'élection du Maire, en rappelant qu'en application des articles L. 2122-4 et 2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. FIOLET Hélène et DUHAUTOY Aline sont désignées assesseurs. Le Président fait appel aux candidatures, et celle de Francis MARQUANT est proposée, ainsi que celle de Romain BODELLE.

1^{er} tour de scrutin :

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, place un bulletin dans l'urne. Tous les conseillers ont pris part au vote. Les assesseurs procèdent au dépouillement.

Nombre de votant : 19

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages blancs : 1

Nombre de suffrages exprimés : 18

Majorité absolue : 10

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	<i>En chiffres</i>	<i>En lettres</i>
MARQUANT Francis	14	Quatorze
BODELLE Romain	4	Quatre

Francis MARQUANT est proclamé Maire et immédiatement installé dans ses fonctions.

4) Détermination du nombre d'adjoints :

Sous la présidence de Francis Marquant, Maire, le conseil municipal est invité à procéder à l'élection des adjoints. La commune peut disposer d'un nombre maximum d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif du conseil municipal, soit 5 adjoints.

Le conseil municipal, sur proposition du Maire, fixe à 4 le nombre d'adjoint au maire de la commune.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.

5) Élections des adjoints :

Le maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue. Le Maire appelle les candidatures. Après un délai, il constate qu'il y a 2 listes de candidats. Il est procédé à l'élection des adjoints.

1^{er} tour de scrutin :

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, place un bulletin dans l'urne. Tous les conseillers ont pris part au vote. Les assesseurs procèdent au dépouillement.

Nombre de votants : 19

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 10

Nom et prénom des premiers candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	<i>En chiffres</i>	<i>En lettres</i>
D'HAILLECOURT Isabelle	15	Quinze
BODELLE Romain	4	Quatre

Sont proclamés adjoints et immédiatement installés dans leurs fonctions les candidats figurant sur la liste conduite par D'HAILLECOURT Isabelle, soit :

1^{er} adjoint : D'HAILLECOURT Isabelle

2^{eme} adjoint : PENET Pascal

3^{eme} adjoint : BUTIN Carole

4^{eme} adjoint : ANSEL Aymeric

5) Charte de l'élu local :

M. le Maire donne lecture de la charte de l'élu local. Il rappelle qu'il a porté à la connaissance des élus les articles L2121-1 à L2121-35 et R2123-1 à 2123-28 du CGCT et remet ces documents aux élus.

DIVERS

→ Nomination d'un conseiller délégué : Monsieur Le Maire informe le Conseil de son intention de nommer SAUVAGE Gauthier comme conseiller délégué.

→ Travaux église : les travaux de restaurations des couvertures de la Nef et du Chœur de l'église vont débiter. Les échafaudages seront posés dès le 1^{er} Avril 2026.

→ Boulangerie : Monsieur le Maire annonce que la boulangerie devrait rouvrir ses portes le lundi 04 Mai 2026.

Levée de séance à 11h05.

Le Maire, Francis Marquant.

La secrétaire, Sandra Savary